

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 9 (1944)

Heft: 3-4

Rubrik: Chambre suisse du cinéma

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

unités ; ils n'y parviennent point, et leurs pérégrinations les rapprochent peu à peu de la frontière suisse. Par la suite, ils entrent en contact avec un groupe de fugitifs civils. Ils prennent alors la tête d'une expédition peu banale, ayant pour but d'atteindre — malgré l'acharnement que met l'adversaire à les poursuivre, malgré les difficultés du chemin et la fureur des éléments déchaînés — un col de la haute montagne. Après avoir donné jadis la preuve de leurs vertus militaires, ils font maintenant celle de leurs sentiments d'humanité en aidant à sauver du péril les fugitifs sans uniforme.

En Suisse, le petit groupe trouve accueil et abri. Si l'avenir de tous ces êtres demeure forcément incertain, ils n'en ont pas moins sauvé leur vie et jouissent du bienfait d'un asile provisoire.»

On voit que ce thème, remarquablement imaginé et choisi, implique probablement une certaine mise en scène de la guerre. «Curieux», examinant le projet, mais sans en connaître encore les détails, a formulé quelques réserves de principe : nous appartient-il à nous, suisses, qui ne nous sommes pas battus, de représenter des combats ? se demandait-il. En fait, cela n'a jamais été l'intention de la Praesens, dont les scénaristes et les producteurs ont toujours été d'une parfaite pondération dans le choix de leurs thèmes et l'évaluation de leurs possibilités d'expression.

L'autre hebdomadaire romand, «Servir», s'est intéressé également au projet de la Praesens, en redoutant toutefois que la censure ne lui fasse des difficultés. Nous croyons savoir que tel a bien été le cas. Mais Richard Schweizer, scénariste, les a surmontées. Comme on le connaît, il n'aura cédé sur aucun point essentiel et il aura su maintenir la ligne directrice qui l'a inspiré.

En définitive, on peut affirmer que le thème des *réfugiés* — et en cela le nouveau film annoncé est construit sur une donnée semblable à celle de Marie-Louise — est un sujet idéal pour la Suisse. Il ne s'agit pas de nous faire valoir, de nous présenter avec complaisance sous les traits du Bon Samaritain. Le plus que nous pouvons faire, c'est de démontrer par l'image que notre îlot de paix au milieu de l'Europe est ouvert à tous ceux qui souffrent ; que la Suisse n'est pas repliée égoïstement, mais qu'elle entend participer, selon ses moyens de charité, à la naissance de ce monde nouveau qui surgit dans le sang et dans le feu. Tout cela, nos journalistes l'écrivent, nos orateurs le proclament, nos ecclésiastiques le demandent, et la grande majorité de notre peuple le pratique, chacun selon ses moyens. Le cinéma suisse se montre digne de sa tâche en participant lui aussi à cette démonstration.

Le film suisse cherche un style

Une des particularités essentielles du cinéma est sans doute le fait que, dans cet art plus encore que dans d'autres, la façon de dire importe beaucoup plus que ce qu'on dit. Ce qui fait un bon film — à de rares exceptions près — ce n'est pas son sujet,

mais la manière dont le metteur en scène le traduit en images mouvantes.

Les exemples sont innombrables : on a vu des centaines de très bons films reposer sur une donnée assez quelconque en soi, mais admirablement utilisée. D'autres sujets, dont

Voilà ce qui nous paraît devoir être affirmé déjà pour le principe. Quant à la pratique, les détails nous manquent encore sur l'équipe chargée de la réalisation. Mais c'est évidemment, à une ou deux modifications près, tout au plus, l'équipe ordinaire de la Praesens. Et lorsqu'on dit «ordinaire», on entend par là son «métier» éprouvé, sa cohésion, bref toutes les qualités qui lui ont valu de s'affirmer peu à peu et de conquérir une maîtrise indiscutée.

On a commencé de tourner, nous dit-on, dans les environs de Lugano ; ce sont les extérieurs tout d'abord, puis le travail du Studio sera fait dans le courant de l'hiver. Et l'on verra sans doute sortir ce film — dont nous ignorons encore le titre — au premier printemps.

Puisse-t-il se présenter en même temps que la paix, dont il est un peu l'annonciateur, puisqu'il est l'œuvre d'hommes de bonne volonté.

G. D.

Chambre Suisse du Cinéma

Sous la présidence de M. Antoine Borel, anc. conseiller d'Etat de Neuchâtel, la *Chambre suisse du cinéma*, dont le mandat prendra fin le 31 décembre prochain, a tenu à Berne la dernière séance de sa 2^e période administrative. Elle sera vraisemblablement confirmée dans ses fonctions pour une nouvelle période de 3 ans, sans que le règlement d'organisation actuellement en vigueur subisse de modifications.

La Chambre a examiné et approuvé le budget du *Ciné-journal suisse* pour l'exercice 1945 dont la structure permettra de maintenir sans changement les taxes d'abonnement payées par les propriétaires de cinémas ; elle a en outre réélu pour une nouvelle période le Conseil de Fondation du CJS présidé par M. le conseiller d'Etat Antoine *Vodoz* (Lausanne). Elle a d'autre part entendu le rapport de son secrétaire M. *Mauerhofer* sur différents problèmes actuels du cinéma qui a signalé entre autres l'arrivée prochaine, après que d'innombrables difficultés aient été surmontées, d'une partie au moins des films américains pendant longtemps bloqués à Lisbonne. La Chambre voue toute son attention à la question du *film étroit*, dont elle s'occupe activement en étroite collaboration avec les associations professionnelles intéressées. Le projet de création d'une *Centrale du film documentaire* est enfin au point et sera soumis incessamment à l'approbation des départements compétents. Les travaux préparatoires ont été entrepris pour l'élaboration d'un projet de *loi sur le cinéma* ; il s'agit sans doute ici d'un des objets les plus importants dont la Chambre suisse du cinéma devra s'occuper au cours de sa nouvelle période administrative.

L'originalité était beaucoup plus certaine, n'ont pas toujours donné ce qu'on en attendait. Certes, des exceptions existent, mais les derniers grands films de classe internationale que nous avons vus en Suisse illustrent fort bien cette vérité : *M. Chips* et *Mrs. Miniver* en sont deux exemples frappants.